

« Nouveau métier : Avez-vous pensé à un Assistant Médical ? »

- > Actuellement en France, 4 000 assistants médicaux aident au quotidien des médecins libéraux dans leur mission. À l'occasion de ses vœux aux acteurs de la santé en début d'année, Emmanuel Macron a annoncé vouloir recruter 6 000 postes supplémentaires d'ici la fin d'année 2024.

Le rôle de l'assistant médical est de soutenir le médecin dans ses tâches au quotidien. La finalité : lui faire gagner du temps pour qu'il puisse voir plus de patients. Le contenu des missions est défini par le médecin et adapté à l'organisation du cabinet. Concrètement, l'assistant médical peut prendre en charge trois types de missions : des tâches administratives (accueil du patient, création et gestion des dossiers...), des missions d'organisation et de coordination (liens avec des médecins d'autres spécialités, d'autres professionnels de santé ou avec l'hôpital) ou des actes liés à la préparation et au déroulement de la consultation (prises de constantes, aide à la réalisation d'actes techniques...). L'assistant médical n'est pas un professionnel de santé et ne se substitue pas à d'autres professions de santé intervenant dans la prise en charge des patients. Ses compétences attestées n'autorisent que la réalisation d'examen avec des appareils totalement automatiques, y compris pour les profils soignants (IDE, auxiliaires de puériculture, aides soignants).

Le métier d'assistant médical est ouvert à tous les profils. Aucune formation spécifique n'est requise à l'embauche mais une formation spécifique conduite en alternance et ouverte à la Validation des acquis de compétences (VAE) sera nécessaire et devra être engagée dans les deux ans suivant la prise de poste. Celle-ci délivrera un Certificat de qualification professionnelle (CQP) devant être obtenu dans les trois années suivant l'embauche.

Après signature d'une convention avec l'Assurance Maladie pour 5 ans, le médecin peut bénéficier d'un financement partiel pour cette embauche, plafonné à



4 000

Assistants médicaux actuellement en France.



36 000€

D'aides possible pour le recrutement d'un assistant médical la première année.

36 000€. Ce financement est dégressif, lié au développement de la patientèle et au temps de travail de l'assistant(e). Le règlement arbitral simplifie les conditions de cette embauche, en élargissant à l'ensemble des spécialités (hors anesthésistes, radiologues et anapath) sans restriction liée aux conditions d'exercice. Toutefois, son maintien au-delà de trois ans restera corrélé à l'augmentation de la patientèle.

Malgré ces aides, il n'est pas toujours simple pour un médecin de recruter, notamment du fait de locaux sous-dimensionnés et des difficultés inhérentes aux ressources humaines. L'URPS-ML initie actuellement plusieurs démarches auprès de l'ARS et des collectivités pour une

prise de conscience rapide de la problématique des locaux et des aménagements nécessaires (rénovation et extension des bâtiments existants, prise en compte de ce besoin nouveau dans les programmes de construction, etc.). Il en est de même pour le temps nécessaire au recrutement, à l'embauche et à la gestion de la ressource humaine. Pour cela, le GESA peut être une solution efficace. Ce groupement d'employeur régional a été créé par la Fédération des URPS et la FMPS afin d'offrir aux professionnels de santé, un outil de recrutement, d'expertise et de conseils en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.

Besoin d'aide pour l'embauche d'un(e) assistant(e) médical(e) ?



contact@gesa-cvl.com

« Portrait, Cindy Marquez et Dr Alassane Sougué »

Assistante Médicale et Médecin Généraliste à Châteauneuf-en-Thymerais (28)

Quel était votre besoin, Dr Sougué, au sein du cabinet ?

AS : « Nos besoins étaient multiples. Nous avions besoin de quelqu'un pour toute la partie administrative que nous faisons seuls avant et qui prend de plus en plus de place. Mais également pour certains éléments médicaux, la prise des constantes des patients ou la saisie rapide des examens cliniques sur notre logiciel par exemple. En cela, le bagage d'infirmière de Cindy était très intéressant. »

Comment se passe votre relation au quotidien ?

AS : « Elle est très bonne, c'est une collaboration totale ! Les rôles sont répartis, chacun sait ce qu'il a à faire. »

CM : « Nous n'avons presque pas besoin de parler, tout se fait naturellement. »

Comment s'organise votre travail au quotidien Cindy ?

CM : « C'est en fonction des demandes du médecin (ndlr : 3 médecins exercent au sein du cabinet). Soit, je fais de l'administratif pur, soit, des pré/post consultations. Il arrive que j'aie également en consultation avec le médecin surtout lors de consultations pédiatriques du fait de mon parcours. »

Pour conclure, que diriez-vous à un médecin envisageant le recrutement d'un assistant médical ?

AS : « Je dirais de ne pas hésiter, que ça nous aide beaucoup notamment avec les tâches administratives qui sont de plus en plus nombreuses. Aujourd'hui, je peux voir davantage de patients, facilement 15 à 20% en plus. On arrive également à absorber davantage d'urgences. »



Quel est votre parcours ?

CM : « J'ai été infirmière en maternité et en néonatalogie puis retraitée de la fonction publique hospitalière à la suite d'un grave accident de la route. J'ai été embauchée ensuite en tant qu'assistante médicale par le biais du Dr Thomas, qui était mon médecin, et par le GESA (ndlr : Groupement d'employeur Santé Ambulatoire Centre-Val de Loire). »

Avez-vous suivi une formation ?

CM : « J'ai été embauchée sans formation toutefois il est obligatoire de suivre une formation dans les deux ans suivant l'embauche et d'être diplômé dans les 3 ans. Ce n'est que très récemment que j'ai débuté ma formation. Étant donné mon parcours d'infirmière, c'est une formation adaptée, qui me délivrera non pas un diplôme mais une attestation, mon diplôme restant celui d'IDE. »

Être diplômé en santé est une prérogative pour exercer ce métier ?

CM : « Non, pas du tout. C'est pourquoi il existe deux formations différentes, celle que je suis, en accéléré et en Visio pour les soignants à l'origine et une autre, plus longue, en présentiel pour les secrétaires médicales et les autres profils issus d'un horizon non médical. C'est ce que cherchent les médecins, d'avoir la possibilité d'embaucher des profils variés et adaptés aux besoins de leur cabinet. »

